

Fatiha MESSALTI

De: DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE/PP (Pôle projets) emis par PASTRE Catherine -
DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE/PP <pp.mee.dreal-na@developpement-
durable.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 19:02
À: fatiha.messalti@couzeix.fr
Objet: Accusé réception de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale pour le
projet 2023-14889

Madame, monsieur,

Vous nous avez transmis le dossier comprenant la demande d'autorisation et l'étude d'impact du projet décrit ci-après.

- Nom du pétitionnaire : communauté urbaine de Limoges Métropole
- Nom du projet : Opération d'aménagement du "Mas de l'Age"
- Type de procédure : **Évaluation environnementale**
- Localisation du projet : Couzeix (17)

Par la présente, j'en accuse bonne réception. Vous pouvez désormais notifier au pétitionnaire que le dossier est soumis à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale.

Conformément à l'article R. 122-7 du Code de l'environnement, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale dispose de deux mois, à compter de la date de réception du dossier, pour émettre son avis (**date limite = 13/12/2023**). Cet avis ou, le cas échéant, l'information relative à l'absence d'observations, sera mis en ligne sur le site internet de la DREAL.

NB : si la saisine a été émise dans le cadre d'une autorisation environnementale, veuillez nous transmettre, par retour de mail, toute nouvelle contribution qui arriverait dans le délai des deux mois de l'avis de la MRAe.

Cordialement,

PASTRE Catherine
Chargée de mission évaluation environnementale
DREAL Nouvelle-Aquitaine - site de Bordeaux
Mission Évaluation et Autorité environnementale
Cité administrative - Rue Jules Ferry - CP 55 - 33090 Bordeaux cedex
Tél. 05.56.93.30.98 - 07 60 78 78 03
Mail : catherine.pastre@developpement-durable.gouv.fr